

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 FÉVRIER 2023 A 19H30

Nombres de Conseillers : 15  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Pouvoir : 0  
Votants : 9

**PRESENTS** : M. Valéry JANVIER, M. François RULLAUD, M. Francis COLIN, M. Maxime AMBLARD, M. Jean-Marie LAMY, M. Cyril JOUBERT, Mme Christelle DAIGURANDE, Mme Marina PICARD-CAUSSE et Mme Nathalie JAMET.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Nadine SALLÉ, Mme Pascale BAVOUZET, Mme Priscille VANHAY, Mme Anne-Marie BOIRON, Mme Catherine GIRAUD et M. Sylvain SCHULER.

**SECRETAIRE** : M. François RULLAUD

### DÉLIBÉRATION :

#### 2023-06 Autorisation d'ouverture de crédit avant le vote du budget 2023 :

Le projet de réhabilitation du Château de La Tremblère en hôtel de 40 chambres nécessite une étude de faisabilité économique. Pour cela deux devis ont été demandés à InExtenso et SoStratégie.

SoStratégie correspondant parfaitement à nos attentes, c'est cette société qui a été choisie.

Cette étude devant être réalisée au plus vite et n'ayant pas encore voté le budget, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation d'ouvrir un crédit afin de financer l'acompte.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation d'ouverture de crédit avant le vote du budget 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Dépenses 2022 :  $62\,258,64 \text{ €} \times 25\% = 15\,564,66 \text{ €}$  arrondi à 15 500,00 €.

Après délibération, l'ensemble du Conseil Municipal accepte l'ouverture de crédit de 15 500,00 € avant le vote du budget 2023, autorise le paiement des dépenses suivantes sur le **BUDGET 2023** de la Commune :

Opération 33 Réhabilitation du Château de La Tremblère, article 203 « Frais d'études » : 15 500,00 € et charge La Maire ou les Adjointes de faire toutes les démarches nécessaires.

La date du prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 16 mars 2023 à 20h00.

La séance est levée à 20h00.

Secrétaire de séance,



F. RULLAUD

Pour la Maire empêchée,



V. JANVIER, 1<sup>er</sup> Adjoint